

Bonjour à toutes et à tous.

Je vous remercie de participer à cette AG malgré le fait que je l'ai malencontreusement placée le samedi du week-end de Pâques. Un retraité ne pense pas à tout surtout quand il fait tout (ou presque) tout seul.

Nous remercions pour leur présence **Eric Lardon**, maire de St Marcellin, V-P LFA en charge des mobilités et **Isabelle Hanicotte**, représentante de FNE-42.

Nous excusons **Jean-Pierre Taite**, député de la circonscription, **Serge Percet**, maire de Montrond les Bains et **Claude Gerbaud**, adjoint en charge des associations, le conseiller départemental **J-Y Bonnefoy**, **Christian Mollard**, maire de Panissières et V-P CCFE en charge du tourisme, **Jérémie Lacroix**, conseiller départemental, V-P en charge de la voirie et des mobilités, **Guillaume Lombardin**, élu monbrisonnais en charge de la commission environnement de Montbrison, **Jean-Marc Grange**, maire de Savigneux, **Benjamin Chenaud**, le technicien départemental, responsable du pôle aménagement du CD42, **Coralie Paître**, technicienne CCFE, responsable du pôle Pleine nature.

**En préambule et pour tuer tout suspense, cette AG va se dérouler et ce sera ma dernière car je ne serai plus président de VeFL42 à l'issue de celle-ci.**

En conséquence, ce rapport moral va prendre la forme d'un bilan de 6 année de présidence. Il permettra d'identifier tout ce qui a été réalisé ainsi que tout ce que la prochaine équipe aura à prendre en charge et à perpétuer, si elle en a envie.

**Je remercie chaleureusement les 11 adhérents présents avec au final 23 adhérents présents ou représentés.**

C'est **fin 2017** que Jacques Neubert a initié cette formidable rencontre, qui s'est déroulée aux Foréziales et dont le principal intervenant était Nicolas Merle, un responsable du CEREMA Centre-Est, qui nous a embarqué pour toujours dans **la promotion des mobilités actives**. Le futur lui (nous) a donné grandement raison. Nous nous sommes emparés de cette thématique sans trembler et nous l'avons ajoutée à ce qui constituait jusqu'alors notre unique activité, **le tourisme et l'itinérance à vélo**. Je rappelle que les marqueurs de cette activité sont les deux guides de balades que nous éditons et qui sont en vente dans tous les bons offices de tourisme. Nous y reviendrons.

À partir de ce moment-là, nous avons essayé de mener de front l'une et l'autre activité. Ça n'a jamais été facile car (même si nous n'avons jamais eu l'ambition de travailler sur tout le département malgré notre statut de **délégation départementale de l'AF3V**) notre implantation historique à cheval sur LFA et la CCFE nous crée l'obligation d'essayer de travailler sur les deux collectivités.

Le début de ma présidence a coïncidé avec l'inauguration du premier tronçon de la Véloire, d'Iguérande au port de Roanne. Cela a aussi coïncidé avec la mise en place de relations suivies et fructueuses avec le CD42, l' élu Jérémie Lacroix et les techniciens C.E Léger et Benjamin Chenaud. Nous sommes ainsi régulièrement consultés afin de donner notre avis sur l'itinéraire, sur des aménagements ou des façons de procéder. Ce fut le cas pour **l'aménagement de la RD8** entre St-Just-St-Rambert et Bonson comme cela a encore été récemment le cas pour **la traversée de la RD498** à St-Cyprien. Cette relation s'est formalisée fin 2023 **par la signature d'une CHARTE VELO** entre le CD42 et les associations d'usagers dont VeFL42. Les représentants du CD42 étaient Véronique Chaverot, V-P en charge du tourisme, Jérémie Lacroix, V-P en charge des mobilités et Jean-Yves Bonnefoy, V-P en charge du sport. Dès 2018, nous avons aussi aidé la CCFE à créer des boucles locales dans le cadre d'un appel à projets départemental, boucles destinées à enrichir l'itinéraire principal et cette collaboration se poursuit jusqu'à aujourd'hui.

C'est à la même époque que s'est réactivé le réseau des associations cyclables de Loire Sud, toujours actif malgré l'arrêt de la période COVID. De nouvelles perspectives nous permettent, par exemple, d'espérer assez rapidement la création d'une cartographie des axes structurants de Loire Sud mais, plus concrètement, le réseau a permis à VeFL42 de s'approprier **l'usage de la veille des marchés publics** dès 2019 alors que le Plan National Vélo se mettait en place et que la loi LOM allait être votée, loi qui a créé de véritables obligations pour les communes et les EPCI comme pour le CD42. Indiscutablement, un avant et un après...

Ces obligations réciproques ont contribué à faire tomber partiellement la barrière qui apparaissait jusque-là très rigide entre le tourisme/CD42 et le quotidien/Communes-EPCI et nous avons la faiblesse de croire que notre travail a permis d'établir cette relative porosité. Sans oublier qu'un équipement destiné dans un premier temps au tourisme va se révéler utile pour les déplacements du quotidien et inversement (exemple de la **voie verte entre Charlieu et Roanne**).

Cela nous amène à nous intéresser à présent à ce qui constitue une part importante de notre activité. Relevons tout d'abord et cela a son importance que **LFA a la compétence voirie et la compétence mobilités** issue de la loi LOM là où la **compétence voirie est détenue par les communes** de la CCFE et que l'EPCI n'a pas délibéré pour prendre la compétence mobilités.

Nous avons travaillé à l'élaboration du **Schéma Directeur Cyclable de LFA** et nous travaillons toujours à l'élaboration du **Schéma des Mobilités de la CCFE**. Nous participons au **comité des partenaires mobilités de LFA**, au **Conseil de développement de LFA** ainsi qu'à la toute récente **Instance Mobilité-Voirie de LFA**. Nous participons aux **comités MOBY de Savigneux et de Feurs**. Nous avons également participé à la **commission environnement de la commune de Montrond et à celle de Montbrison**. Vous le voyez, nous nous efforçons d'être très disponibles et, par conséquent, nous sommes très impliqués. Cela n'a pas toujours été le cas mais cela a définitivement basculé **fin 2019/début 2020** : vote de la loi LOM, baromètre 2019 des villes cyclables de la FUB et campagne des municipales.

Tous ces événements ont ancré durablement l'association dans le paysage local en forgeant sa notoriété et son évidente légitimité.

Cela a pris environ deux années mais, assez curieusement, c'est la loi LOM qui s'est révélée la plus utile pour encadrer nos relations avec les communes/EPCI en agglomération plutôt qu'à réguler celles avec le CD42. En effet, elle ne crée d'obligations pour le CD42 hors agglomération que dans le cas où la commune/l'EPCI n'a pas déjà élaboré un projet.

*À titre d'exemple, en 2021, nous avons décidé de déposer **un recours contentieux** contre un projet de voirie de la commune d'Ecotay-l'Olme. La commune a été condamnée en première instance au printemps 2023 et a décidé de faire appel. Nous attendons maintenant avec confiance les conclusions de la Cour Administrative d'Appel.*

C'est à partir de ce cataclysme que l'on nous a véritablement pris au sérieux. Jusque-là, nous n'étions que des partenaires que l'on informait à posteriori. Nous sommes maintenant devenus des partenaires que l'on consulte préalablement à l'appel d'offres. Quel bouleversement, qui s'accompagne de son lot d'obligations. Un tel changement nous oblige à être encore plus compétents, plus investis, plus disponibles...Et cela demande du temps et la volonté de s'approprier le sujet à 100%.

Tout ce qui précède ne reflète pas exhaustivement ce que nous réalisons et ce que nous avons réalisé en 2023 comme notre participation à la 2<sup>ème</sup> Rue aux Enfants de Montbrison par exemple.

Je vais conclure en disant que je suis fier de tout le travail accompli, du chemin parcouru, de l'image de l'association que je laisse qui englobe la notoriété, la légitimité, le sérieux, la disponibilité...**Je pense laisser une association moralement saine fondamentalement. Moralement saine dans le sens rapport moral/respect de l'objet social.**

Je suis conscient néanmoins d'avoir échoué à motiver une équipe qui pourrait prendre le relais naturellement mais je suis également persuadé que vous ne pouvez pas obliger des personnes à faire ce qu'elles n'ont pas envie de faire.

À titre d'exemple, il a été simplement demandé de prendre en charge l'organisation du programme de balades mensuelles et, à ce jour, il n'y a toujours pas de programme pour 2024 mis à part celle du 12/05 à laquelle la LPO a continué à nous associer malgré notre peu d'empressement.

Alors le plus simple est de passer la main. Je resterai administrateur pour faire le lien et aider à gérer les affaires courantes mais cela n'a pas vocation à durer.

Je souhaite une bonne continuation aux successeurs.

Nous allons maintenant passer au vote du rapport moral.  
0 voix contre, 0 abstentions, **11/11 voix pour**

---

Ressources : 1674.37€      Dépenses : -2865.13€      Résultat 2023 déficitaire : **-1190.76€**

À rapporter aux dépenses exceptionnelles de frais d'avocat et de la Rue aux Enfants de Montbrison, les ventes de guides inexistantes en 2023 (ça reprend cette année).

Au 01/01/2024, l'association dispose de :

Caisse : 228.00€      C.C : 727.45€      Livret A : 1062.11€      soit : **2017.56€**

Nous allons maintenant passer au vote du rapport moral.  
0 voix contre, 0 abstentions, **11/11 voix pour**

---

Sont candidats au poste d'administrateur :

Serge Sagnard, Jean-François Nord, Laurent Drillon, Gérald Fréry,

Cette proposition est adoptée par :  
0 voix contre, 0 abstentions, **11/11 voix pour**

Tâches gérées actuellement par	SERGE	JEAN-FRANCOIS	PHILIPPE	GERALD	LAURENT	CHRISTIAN
Secrétariat			jamais			ponctuellement !!!
<a href="#">Bibliothèque</a>	*					
Gestion de la messagerie						
Gestion du fichier adhérents et des contacts dans Gmail						
<a href="#">Page Facebook</a>	*					
Gestion du site internet			à l'occasion			
<a href="#">Comptabilité</a>	*					
Relations avec la banque	*					
Relation avec l'AF3V		à l'occasion				
Relations avec la FUB		à l'occasion				
Relations avec le OD42, la OCFE et SEM		X		X		
<a href="#">Relations avec les autres associations</a>	*			à l'occasion	à l'occasion	à l'occasion
<a href="#">Relations avec l'avocat</a>	*					
<a href="#">Veille des marchés publics</a>	*	X		X		
Balades mensuelles et Fête des Voies Vertes					à l'occasion	
Gestion du stock de guides	*					
<a href="#">Facturation des ventes de guides</a>	*					
Mobilités OCFE		X				
<a href="#">Conseil de développement LFA</a>	*					
Comité des partenaires mobilités LFA				X		
Instance Mobilité-Voirie LFA				???		
Commission environnement Montrison				MFT ou Marc ?		
Commission environnement Montrond						
Réseau Loire Sud (SCOT)					X	
Sollicitations diverses et variées		à l'occasion		à l'occasion	à l'occasion	à l'occasion
Comité MOBY Savigneux				X		
Comité MOBY Feurs		X				